

SÉPARATION ET SUCCESSIONS DES COUPLES NON MARIÉS : LES AFFRES DE L'INDIVISION



11. DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET DE LEUR PATRIMOINE



RÉF

DATE 16 JUIN 2023

DURÉE 6 HEURES

PUBLIC Avocats

PRÉ-REQUIS

**Avocats en exercice.
Maîtrise des fondamentaux en droit**

HORAIRES

9.30 > 12.30

14.00 > 17.00

TARIF 310€

NIVEAU Perfectionnement

FORMATEUR

Madame Sylvie FERRE-ANDRE

- Agrégée des facultés de droit
- Notaire

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser le conseil
- Rédiger les conclusions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Exposé | <input checked="" type="checkbox"/> Démonstration / exercices |
| <input checked="" type="checkbox"/> Questionnement / débat | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | |

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Power Point | <input type="checkbox"/> Jeux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Revue de Jurisprudence | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Textes | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | |

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ? Définissez un seuil de réussite.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Quiz ou QCM | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Restitution | |

TITRE



11. DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET DE LEUR PATRIMOINE



RÉF UM23-10

DATE 16 JUIN 2023

DURÉE 6 heures

PUBLIC Avocats

PRÉ-REQUIS

Avocats en exercice.
Maîtrise des fondamentaux en droit des biens

HORAIRES

9.30 > 12.30

14.00 > 17.00 >

TARIF 310€

NIVEAU Perfectionnement

FORMATEUR

Madame Sylvie FERRE-ANDRE
- Agrégée des facultés de droit
- Notaire

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

DESCRIPTION / CONTENU

« La séparation des couples non mariés et successions :

Les difficultés de l'indivision »

I- Les rappels fondamentaux

II - Eviter en amont l'indivision :

A - La SCI

B - L'achat croisé

C - La tontine

III - Les limites de l'indivision :

A - l'absence de quotité disponible spéciale hors mariage

B - l'imputation en assiette des libéralités

C - le coût du partage

1) PACS et concubinage et mariage : 2,5%

2) Ne pas confondre les modes de sortie de l'indivision : succession n'est pas séparation

IV - Les actes autorisés en justice : article 815-5 CCV et 815-6 CCV

V - La protection post-mortem du survivant du couple :

A - Assurance-vie

B - Les outils bancaires